



Règlement « La Galopade des Amoureux » 2025



Article 1 : ÉPREUVE

- La Galopade des Amoureux aura lieu **le dimanche 9 février 2025**
- Course nature en forêt, avec trois distances :
 - « La Balade » : 7,5 kms (départ 9h30)
 - « La Galopade » : 15,5 kms (départ 9h30)
 - « La Sérénade » : 23 kms (départ 9h00)
- Course pouvant se courir en solo ou en couple. La ligne d'arrivée doit être franchie ensemble dans le cas d'une course en couple.
- Randonnée « La Valentine » : 9 kms (départ 9h35)
- Départ et arrivée : Salle de Traversonne, 2 route de la forêt de Vouillé (86190)
- Ouverture du site au public : 7h30

Article 2 : PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte à tout concurrent, homme ou femme, âgé de 16 ans et plus, licencié FFA ou non. Les catégories d'âges sont identiques hommes ou femmes et se prennent sur l'année civile du 1er janvier au 31 décembre même si la date d'anniversaire n'est pas révolue.

Seule l'épreuve de 7,5 km est ouverte aux cadets nés en 2008 ou 2009.

La randonnée est ouverte à tous.

Les Catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1er septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

Source : Règlement des courses hors stade Fédération française d'athlétisme : <https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

Article 3 : ENGAGEMENT

1) Tarifs : course à caractère solidaire : 1€ de chaque engagement sera reversé à l'association Enfance V(i)olée : Association d'aide aux victimes de viol

7 € pour « la Balade », **9€** pour « la Galopade, **11€** pour « la Sérénade » (+1€ de frais de dossier par dossard)

4€ pour « la Valentine » inscription **sur place le matin uniquement**

2) Inscription à la course: dans la limite de 500 dossards

- Elle peut être individuelle ou en couple. Chaque participant doit posséder un dossard.
- par internet : via le site <https://www.runchrono.fr/>
- sur place le jour de la course jusqu'à 30 minutes avant le départ. Tarifs majoré de 2€ : 9 € pour « la Balade », 11€ pour « la Galopade, 13€ pour « la Sérénade » (dont 1 € reversé à l'association Enfance V(i)olée).

Article 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code Du Sport, la participation à la Galopade des Amoureux de Vouillé est ouverte uniquement aux coureurs qui disposent :

- **D'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.**
- **Pour les non licenciés, d'un parcours de prévention santé (PPS) mis en place par la FFA via la plateforme <https://pps.athle.fr/>**
Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la course.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

- Pour des raisons techniques et de sécurité, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les joëlettes sur nos épreuves. Pour des raisons de sécurité et d'équité, nous n'acceptons pas l'engagement de canicross sur nos épreuves

Article 5 : DOSSARDS

Deux possibilités pour le retrait des dossards :

- La veille de la course, samedi 8 février 2025 de 14h à 18h au magasin Les Foulées Poitiers
- Le jour de la course sur place à partir de 7H30.

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation ».

Article 6 : RECOMPENSES

- Pour les individuels : récompenses aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes sur chaque distance
- Pour les couples : récompenses aux trois premiers couples sur chaque distance (un franchissement de la ligne d'arrivée ensemble main dans la main sera exigé)

Seuls les participant(e)s présent(e)s lors de la remise des résultats se verront remettre leurs récompenses

Article 7 : RAVITAILLEMENT et CONSIGNE

1 ravitaillement à mi-parcours sera proposé pour le 15,5 kms et 2 ravitaillements pour le 23 kms.

Un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

Attention, il n'y aura aucun gobelet aux ravitaillements et chaque coureur devra avoir son éco-tasse, pensez-y !

Une consigne gratuite sera à votre disposition près du départ et de l'arrivée. UN SEUL sac accepté par dossard.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de pertes et/ou de vols.

Article 8 : SECURITE

Elle sera assurée par les organisateurs et par la Protection Civile. Il incombe aux participants de respecter les règles de sécurité en vigueur.

Article 9 : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de AXA couvrant sa responsabilité civile, les licenciés(e)s FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 : ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Article 11 : DROIT À L'IMAGE ET INFORMATIQUE

L'inscription à cette manifestation autorise les organisateurs, leurs partenaires et ayants droits à utiliser les images fixes et vidéos sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Informations diverses

- Contact : mail : asvouille86jogging@gmail.com

☎ : Jean-Luc Robert 06 43 23 79 43

Jean-Luc Lavaud : 06 15 23 81 18

- Zones de stationnement à proximité du lieu de départ.
- Pas de possibilité de douche